

## **MEDIAS DE CONTACT ET CONTACT DE LANGUES.**

### **LE CAS REUNIONNAIS**

**Jacky Simonin**

**L.C.F.- U.M.R. 8143 du C.N.R.S. – Université de la Réunion**

Les pratiques langagières à l'œuvre aujourd'hui dans les médias réunionnais s'inscrivent dans une socio-histoire singulière, celle de l'île de la Réunion. Leur observation aura une portée explicative accrue si l'on situe l'évolution des médias et des parlars réunionnais dans le contexte de l'histoire contemporaine, période au cours de laquelle la société réunionnaise connaît des bouleversements considérables.

Présentant en préambule une observation limitée à quelques extraits de la presse écrite, nous tenterons ensuite de mettre à jour les ressorts qui font que les médias réunionnais forment un puissant « accélérateur » de la dynamique sociolinguistique insulaire (Simonin & Watin 1993).

Héritiers d'une tradition de proximité qui en font des « médias de contact », les médias locaux s'érigent en institution médiatique (Simonin 2001a). Entreprise symbolique, ils sont producteurs de discours sociaux, pour, sur et dans un contexte local. C'est une « institution du sens » (Descombes 1996) qui, prenant sens au sein d'une communauté locale, est incitatrice de comportements, génératrice de perceptions. En s'institutionnalisant, les médias réunionnais affirment un pouvoir croissant de légitimation de leurs contenus, de leurs discours et genres, de leurs formats et de leurs formes, en particulier des formes de parlars qui ont cours. De tels médias de contact trouvent un écho redoublé lorsque la situation sociolinguistique met en présence quotidienne des langues en contact. Le français et le créole co-existent et se mêlent dans les usages quotidiens, sinon dans les représentations. Et ces phénomènes de mixage, dont aucune instance n'est venue jusqu'à ce jour fixer les normes évoluent « à l'air libre ». Les médias réunionnais qui jouent la carte de la proximité et de l'interactivité constituent un espace d'expression publique qui légitime les pratiques langagières en cours. Il faudra attendre la mise en place du CAPES de créole, des écoles bilingues français/créole, l'option « langue et culture régionale », comme l'instauration d'une graphie normalisée du créole réunionnais ; et plus généralement l'action de l'institution scolaire pour observer si de telles interventions en matière d'aménagement linguistique présentent quelque effet sur l'état présent de la situation sociolinguistique réunionnaise.

## Préambule. Extraits de presse réunionnaise

Deux événements récents dont la presse s'est fait l'écho vont illustrer notre propos :

### Evénement 1 :

« *Chronique d'un succès annoncé* » titre le *Quotidien* (21/10/2000) qui souligne : « *La semaine créole en l'air* ». Le surlendemain, le même journal insère à la rubrique *Agenda*, un extrait de « *Zistwar Tikok* » intitulé : « *In kuit zérnionm* »<sup>1</sup>.

Le *Journal de l'île* (27/10/2000) propose en page « Economie » un article relatif à l'annonce officielle de création du CAPES de créole. Le journaliste fait état d'un communiqué du député Maire du Tampon, qui s'en inquiète :

« *le créole avait ses particularités. Bref, lu le pas tro kontan de voir koman bana i sa va traite tousala. Et le député maire, qui n'en rate pas une pour promouvoir la bidep, de rappeler qu'il y avait certes le créole des hauts, celui des bas, mais aussi le créole du Nord et le créole du Sud* ». Et le journaliste de conclure son article (titré : « Créoles du Nord et du Sud ») : « *Encore une subtilité de la langue créole* »<sup>2</sup>.

Le projet du pouvoir politique (porté par le gouvernement et une partie de la classe politique réunionnaise) de créer deux départements suscitait un débat public intense dans la société civile réunionnaise, tout en divisant hommes politiques, de droite et de gauche. La *Loi d'orientation pour l'Outre mer*, en discussion parlementaire au dernier trimestre 2000, comporte un volet institutionnel qui ouvre la voie vers un changement de statut. Il est appuyé par les deux têtes de l'exécutif : avec la venue du Premier Ministre, L. Jospin, à la Réunion en décembre 2000, et celle annoncée de J. Chirac en mai 2001. Entre temps, les élections municipales de mars 2001 ont changé la donne politique. Une très large majorité des communes a basculé à droite. Le volet statutaire de la loi est mis en sommeil. Au-delà d'une réforme en apparence administrative visant une meilleure proximité des services publics rendus auprès des citoyens et usagers habitant le Sud de la Réunion, le projet de partage bi-départemental de la Réunion a réactivé la question du statut politique de l'île. Il a en outre été interprété comme une menace de coupure symbolique de la population qui se pense en une totalité solidaire et qui perçoit le territoire insulaire dans une contiguïté vécue. A l'instar de la variation géolinguistique sur laquelle le journaliste ironise, la limite territoriale projetée devant partager les deux départements est ressentie comme une frontière. Ce qui pourrait expliquer la popularité d'un slogan alors forgé : « *Coup pa nou* »<sup>3</sup>. Renvoyée *sine die*, la « *bidép* » semble bien ancrée dans la mémoire collective.

### Evénement 2 :

Réagissant à la menace du retour du monopole d'Air France, situation de fait due aux difficultés de la compagnie aérienne AOM, un farouche opposant à la bi-départementalisation, J.-P. Virapoullé, maire de St André, organise une conférence de presse au nom de l'UDF-Réunion, parti qu'il préside.

Le *Journal de l'île* titre : « *Coupe pas nos ailes* ».

« *Après le « coup pas nous sans consulte à nous si ou coup à nous sans consulte à nous, ou va gout' à nous », l'UDF s'est trouvé un nouveau slogan : « coup pas nos ailes, coupe pas nout cordon ombilical avec la métropole »*<sup>4</sup> (*Le Journal de l'île*, 5/05/2001).

<sup>1</sup> Histoire de Petit Coq. Une cuite de géranium.

<sup>2</sup> ... lui il n'est pas trop satisfait de voir comment ils vont traiter tout cela ...

<sup>3</sup> Ne nous coupez pas.

<sup>4</sup> [...] « ne nous coupez pas sans nous consulter et si vous nous coupez sans nous consulter vous aurez affaire à nous » [...] « ne coupez pas nos ailes, ne coupez pas notre cordon ombilical avec la métropole ».

Le Quotidien reprend le cadrage politique opéré par le président de l'UDF :

« Les ailes sont le seul cordon ombilical du développement économique ... On est en train d'étrangler l'économie des DOM ... Ce problème aérien constitue « un élément de l'explosion sociale » ... « Cette continuité territoriale, l'UDF l'inscrit dans son programme politique qui repose sur l'unité. « L'unité de la Réunion », avec donc la victoire face à la bidép. « L'unité dans la France et l'unité dans l'Europe » ».

Notons la complexité que présente un répertoire instable, flottant, de langues en contact. Une complexité qui se manifeste dans l'agenda politico-médiatique comme dans le fonctionnement linguistique des plus petits faits de langue :

- les pratiques graphiques ne sont pas stabilisées. Présence ou non de l'apostrophe, du *e* et de *s* en finale de mot

Ex. : - apostrophe (+/-) : « gout' / coup » ;

- *e* (+/-) : « coupe / coup » ;

- *s* (+/-) : « à nous / à nou » ;

- co-présence de deux codes d'écriture « l'ekritir 77 » à base phonologique (Ex. : « In kuit zérnionm ») et de la graphie étymologique s'inspirant de la graphie du français ;

- les parentés lexicales (les « faux amis » par exemple) sont sources d'ambiguïté structurale « Une semaine en l'air » se comprendrait comme une expression en créole (« en l'air » signifiant 'au dessus') ou en français, ou un mélange des deux langues ;

- mentionnons aussi une création lexicale : *clicanoo*, nom donné au site Internet du *Journal de l'Île*. Ce néologisme est formé à partir de « click » mot d'emprunt ayant « cliquer » comme équivalent français et de la finale [u] de « Wanadoo ». Ce qui en créole peut se lire : « klik a nous ».

Les cadres d'interprétation de ces « petits faits » de langue sont bien sûr multiples. En référence aux problématiques de l'interaction, nous les rapportons pour notre part à plusieurs plans d'une rhétorique discursive (Simonin, 1995a, 1995b, 2001b). Alternances et variations manifestent des processus inférentiels qui ont lieu au sein d'un univers symbolique particulier et dont les légitimités doxiques fondent une représentation du parler légitime.

L'opération rhétorique de l'amalgame entre langue, statut et voies de communication en est un exemple emblématique. Le principe de l'unité de la langue (qui occulte les variations géographiques et sociologiques internes au créole réunionnais), l'unité insulaire (qui s'oppose au partage interne à l'île, soit « la bidép »), l'unité politique dans l'ensemble national français (que garantit un département réunionnais semblable à tout département de métropole), enfin la continuité territoriale avec la métropole (que menace la raréfaction des communications aériennes) sont mis ensemble pour former une retentissante caisse de résonance qui n'est guère audible et décryptable que par ceux qui partagent un même univers de sens.

En appui à cet argumentaire, l'homme politique et le journaliste qui rapporte ses propos recourent à une palette de moyens linguistiques – dont les alternances langagières, français/créole.

Celles-ci assument diverses fonctions discursives, thématiques, expressives, identitaires (Gumperz 1989) selon la position prise dans le discours (Goffman 1987). Ainsi, les variations de formes langagières s'autorisent un répertoire linguistique ouvert, instable, chaotique, stochastique, hybride. Celui-ci, en fonction duquel se forment dans le quotidien des situations, les représentations et les pratiques langagières, alternantes et variables, évolue dans un cadre sociétal, lui-même en mutations rapides, au sein d'un univers symbolique en profonde restructuration.

## Les médias de contact

De manière simple, on peut dire des médias qu'ils représentent un ensemble d'objets techniques qui servent à communiquer à distance, à « télé »-communiquer. Cet ensemble de technologies d'information et de communication reçoit une définition en extension et en compréhension.

Selon une *définition extensive*, les médias se distribuent en deux sous groupes, 1) les médias de diffusion et 2) les médias d'interaction. Le premier des médias de diffusion c'est l'écrit et l'imprimé, presse et livres. Puis apparaît la diffusion sonore, la radio qui permet de transmettre le son, parole, musique et bruit, enfin avec la télévision, l'image. Deux traits spécifient les médias de diffusion. Ils fonctionnent majoritairement selon le principe de la communication unilatérale descendante, de point à masse. Ce sont des médias de masse. Le second groupe rassemble les médias d'interaction ; lesquels, symétriquement suivent le principe de la communication horizontale, point à point. Courrier postal écrit, télégraphe, téléphone fixe et mobile, et maintenant le réseau Internet comme vecteur d'échange multimédia intégrant texte, son et image en sont les technologies les plus connues et répandues. Les médias sont des machines à communiquer, des réseaux, par lesquels circulent des contenus d'information et de culture qui sont diffusés et/ou échangés. Ce que l'on voit apparaître c'est une interpénétration de ce qui auparavant semblait nettement séparé. Médias de diffusion et médias d'interaction se mélangent, communication verticale et communication horizontale tendent à se mixer. Des médias hybrides surgissent. Les médias audiovisuels de masse offrent des programmes interactifs, proches des auditeurs et des téléspectateurs. En affichant une valeur de proximité, ils déploient les procédés communicationnels les plus variés pour impliquer le public, en faire des acteurs. talk-show, reality-show, présence du public en studio, radio trottoir, sondage, contacts en direct par téléphone, télématique et Internet ... font partie de ces procédés, que l'on qualifie de « télé-réalité ».

Une *définition compréhensive* et dynamique nous fera retenir trois paramètres fondamentaux pour appréhender les médias réunionnais. Deux d'entre eux concernent 1) le contexte socio-historique de la Réunion qui donne une forme sociale particulière 2) au processus d'émergence et d'hybridation des médias. Un troisième, celui d'instance de légitimation 3), nous permettra de lier conceptuellement évolution sociolinguistique et mutation du paysage médiatique réunionnais.

## La Réunion d'hier à aujourd'hui

La Réunion des années soixante-dix est encore marquée par un clivage socio-politique profond entre légitimistes attachés à maintenir un lien fort avec la métropole et les tenants d'une autonomie plus ou moins renforcée, voire pour certains, militant pour l'indépendance. L'enjeu dépasse les seules forces politiques qui s'affrontent sur la scène réunionnaise. Dans le contexte de la guerre froide qui oppose bloc de l'est et bloc de l'ouest, la Réunion revêt pour la France une importance géostratégique d'autant plus grande si l'on précise que les îles avoisinantes (Madagascar, Seychelles et Maurice) ont adopté à leur indépendance un régime socialiste, comme c'est le cas de nombreux pays africains issus de l'empire colonial français.

Malgré la départementalisation intervenue en 1946, perdue une situation sociale et économique qui prévalait à l'époque coloniale. Il est vrai que sous l'impulsion de Michel Debré, député de la Réunion, s'est amorcé un changement du contexte. A partir des années soixante, les interventions publiques montent en puissance dans le domaine scolaire, sanitaire, social (dont le logement). Il faudra cependant attendre la décennie suivante pour rendre sensibles leurs effets.

Quant au paysage médiatique il se compose à l'image du politique (cf. Simonin, 1999 ; Watin 2001). Il en constitue alors un instrument d'expression sinon de propagande. L'audiovisuel (radio et télévision) relève du strict contrôle de l'Etat. La presse écrite comprend un ensemble de petits journaux d'opinion en voie d'extinction. Sur la place, restent deux quotidiens. Le *Journal de l'île de la Réunion*, affidé à la droite locale, et *Témoignages*, organe du Parti communiste réunionnais. Le premier, voué à Michel Debré et aux forces politiques qui le soutiennent, se fait le porte parole des notables et du pouvoir économique établi. Le second développe une ligne éditoriale qui correspond à son appartenance partitaire. Ce qui lui vaut de subir censure, saisies et interdictions. A cette époque, le délit d'opinion est toujours de rigueur. C'est l'apparition d'un nouveau journal quotidien en 1976, *Le Quotidien de la Réunion* qui va signer une « brèche médiatique » ouvrant sur une nouvelle ère.

Partagée entre une langue dominante, le français, et une langue dominée, le créole, la situation sociolinguistique est tout aussi clivée que le reste de la société. Les deux langues s'opposent en une hiérarchisation sociale. Si le créole est la langue majoritairement parlée, c'est le français qui occupe la position haute. La première est stigmatisée alors que la seconde est valorisée. Une politique d'assimilation culturelle et linguistique est formellement affichée, du haut de l'Etat français, et de ses principes républicains. La *diglossie* nomme ce clivage identitaire dans l'ordre du linguistique.

Suivent deux décennies d'ouverture durant lesquelles la Réunion va connaître des changements sociétaux profonds, rapides, qui vont aboutir à un réaménagement de l'ensemble de ses structures. Résultant pour une part décisive des interventions publiques, peu à peu la population voit sa situation sanitaire mais aussi sociale s'améliorer, au regard de ce qu'elle fut au temps de la colonie et jusqu'à la fin des années soixante. La scolarisation s'accélère, le développement de l'économie s'intensifie, impulsé par des aides spécifiques de l'État (et de l'Europe). Moins frontal, le climat politique s'apaise quelque peu, la liberté d'opinion commence à s'affirmer. Cependant la situation sociolinguistique s'avère paradoxale. D'un côté, l'île se transformera en profondeur, y compris sur le plan langagier, d'un autre côté, la question linguistique sera mise en veilleuse.

## Émergence d'un espace médiatique hybride

Les médias connaissent un développement significatif, lié à la fin progressive du monopole étatique de diffusion, notamment à partir de la libéralisation des ondes radio en 1982. Et si le début des années 90 est marqué par les émeutes sociales autour de *Téléfreedom*, ayant pour cadre le quartier du Chaudron, par delà sa violence, cet événement signe la fin d'un contrôle politico-médiatique serré. Il ouvre jusqu'à aujourd'hui une période où le principe de la liberté d'opinion se consolide, et s'affirme l'Etat de droit. Le paysage médiatique s'élargit : l'offre télévisuelle devient abondante. Et l'on observe un bond en avant dans le domaine des nouvelles technologies, allant de l'équipement en téléphone fixe au mobile et à Internet. Tous ces éléments ne sont pas sans conséquence sur les modalités de la communication sociale, fondée sur une valeur centrale, la proximité, et un principe essentiel qui régit les relations sociales, l'inter-connaissance. S'opère un « recadrage » de la société créole traditionnelle, une restructuration symbolique de son rapport au monde. Pour autant on n'assiste pas à une substitution pure et simple du « communautaire » par le « sociétaire » (Simonin, 2000b). On observe plutôt une forme d'hybridation – si l'on veut bien adopter une métaphore biologique – qui se manifeste par un processus de télescopage entre forme « traditionnelle-créole » de sociabilité et forme « moderne-européenne ». Hypothèse, forte au demeurant, qui guide une appréhension des faits de langue à la Réunion, et des phénomènes sociolinguistiques à l'œuvre.

C'est sur ce fond, marqué par un développement et une ouverture de l'île sur elle-même et sur l'extérieur, que s'inscrit une dynamique sociolinguistique dont on peut avancer qu'elle a modifié, elle aussi, en profondeur, structures linguistiques, pratiques langagières et rapport à la langue. Des « moteurs » de cette dynamique, mentionnons, parmi les plus actifs, la scolarisation, l'urbanisation et la médiatisation de la société réunionnaise et des conditions de ceux qui y vivent.

L'évolution comparée du développement des médias, en métropole et à la Réunion, se différencie sur un point, capital pour notre propos car il porte sur notre hypothèse d'un phénomène généralisé d'hybridation de la société réunionnaise. Sur près de deux siècles, la France métropolitaine a distingué médias de diffusion et médias d'interaction, pour engager il y a peu la recomposition technologique multimédia que nous venons d'évoquer. A la Réunion, les médias ont toujours présenté une composante interactive essentielle. Jusque dans les années soixante, presse écrite puis radio restaient l'apanage et l'outil de communication de l'élite locale lettrée, en capacité financière d'acquérir un poste de radio. A partir de 1964, il en fut ainsi des premiers débuts de la télévision. Puis, à mesure du développement évoqué *supra*, les médias sont devenus des médias de masse, sans cependant se départir d'une fonction de communication issue d'une tradition communautaire de proximité et d'expression d'opinion. A une exception notable près, celle de l'ORTF (FR3) puis de RFO, qui a été fortement contestée au cours des années quatre-vingts (Simonin, 1995c), l'audiovisuel public a dû faire face à une forte concurrence des radios locales privées et du mouvement *Freedom* incarné par sa figure charismatique, C. Sudre, chantre du pluralisme, de la liberté d'expression, et d'une conception populiste de l'interactivité et de la proximité. Dès ses débuts, *Antenne Réunion* a également joué la carte de la proximité, comme en son temps *Le Quotidien de la Réunion*.

A la mesure de ce fil historique, brièvement tiré, les médias réunionnais apparaissent sous le jour de médias hybrides, de médias de contact.

## Les instances de légitimation

Il faut en parler au pluriel, car ce qui est légitime pour une société et ses membres dépend d'un ensemble d'institutions qui lui sont propres, variables dans le temps et dans l'espace. Au sein d'une communauté sociale, les institutions qui forment système rendent possible, durable et vivable le lien social entre ses membres. Une institution s'impose à ses membres et ceux-ci y adhèrent (pour la reconnaître ou la contester). C'est ce double mouvement d'imposition et d'adhésion qu'on nomme instance de légitimation. Pour un groupe social lié en une communauté de destin, les institutions sont, dans des proportions variables, vécues comme des instances plus ou moins coercitives d'imposition et de normalisation. A la légitimation institutionnelle, il faut en effet ajouter une légitimité fondamentale qui agit en dernier ressort. Il s'agit de la légitimité sociale dont le principe est de questionner ce qui est *acceptable* et *appropriable* du point de vue de la population ou de telle ou telle partie qui la compose.

Dans le système social contemporain auquel participe la Réunion, par ses liens avec la métropole, on dénombre une série d'institutions majeures, politique, scolaire, culturelle, scientifique ; mais aussi, selon la tradition saussurienne, linguistique. Saussure souligne que la langue est une institution sociale. Depuis l'apparition de la société de l'information, on peut dire des médias qu'ils s'érigent à leur tour en une institution médiatique. L'importance ainsi accordée au fait institutionnel nous semble pouvoir éclairer la question des médias de contact et des contacts de langue, telle qu'elle se pose à la Réunion. Si l'on considère médias et langues comme des institutions communicantes et des instances de légitimation, il reste toutefois que la légitimité sociale de la question de la langue est à la croisée du politique et du médiatique.

## Les contacts de langue

C'est sous une forme ramassée que nous présentons trois séries d'hypothèses : 1) sur la langue, 2) sur les langues en contact et 3) sur les langues en contact à La Réunion, hypothèses dont chacune mériterait qu'on s'y attarde.

### 1) Hypothèses sur la langue

Une langue, c'est une histoire, une culture. En partie définie par une culture, elle contribue en partie à définir une culture. Mais une langue c'est aussi un système structuré de signes, linguistiques et sémiotiques. Sa description comporte deux composantes. La composante linguistique qui s'intéresse à la langue en tant que celle-ci fonctionne comme un code. Une seconde composante, sémiotique relève des mécanismes interprétatifs, des processus inférentiels. Une langue est un ensemble organisé de ressources de communication qui fait partie d'un répertoire plus vaste de moyens et de procédés dont les individus, appartenant ou non à une même communauté sociale, disposent pour communiquer entre eux.

### 2) Hypothèses sur les langues en contact

Les langues en contact constituent un universel de situation, alors que les situations monolingues sont l'exception. L'Etat français a mené une politique intense d'assimilation culturelle et linguistique sur son territoire européen à mesure que celui-ci s'est constitué. Elle l'a exercée dans l'ensemble de son vaste empire et de son outre-mer. Mais la France n'est jamais parvenue à éradiquer totalement les langues locales, *toutes* les langues locales.

Les langues prennent trois formes principales de contact, structurales et fonctionnelles : le plurilinguisme, la diglossie et l'hybridation. Le plurilinguisme correspond à une situation – au demeurant rarissime – où coexistent deux langues ou plus à statut social et politique équivalent. Une situation diglossique se rencontre dans le cas où deux langues co-existent. L'une, supérieure, domine l'autre qui se voit ainsi dévalorisée, disqualifiée, stigmatisée, voire interdite. L'hybridation de langues en contact signifie d'une part qu'un processus d'alternance, de passage de l'une à l'autre s'observe dans les pratiques langagières quotidiennes, et que d'autre part l'on assiste à un mixage progressif des systèmes linguistiques respectifs. Car il faut souligner que structures de la langue et pratiques langagières sont deux niveaux distincts d'appréhension des mécanismes de contact de langues. Enfin, (cf. *supra*) rappelons que la dynamique des langues en contact dépend d'instances de légitimation.

### 3) Hypothèses sur la dynamique des langues en contact à La Réunion

A La Réunion, co-existent deux langues apparentées : le français et le créole. Le créole est né du contact des langues régionales françaises et d'autres langues parlées principalement à l'époque du peuplement de la Réunion. Des trois formes de contact, le plurilinguisme, la diglossie et l'hybridation, la Réunion n'a guère connu la première, le plurilinguisme. La diglossie a prévalu jusqu'à une date très récente et l'hybridation constitue la forme émergente. La dynamique sociolinguistique d'évolution des langues en contact à la Réunion s'oriente vers une forme accentuée d'hybridation qui pourrait prendre la forme d'un *parler réunionnais*. De toutes les hypothèses énoncées, cette hypothèse est à la fois la plus forte et la plus fragile. La plus forte parce que tout indique qu'elle repose sur une observation attentive des pratiques langagières ordinaires. La plus fragile parce que les capacités de prédiction scientifique se limitent à constater des tendances, toutes choses égales par ailleurs. Or, on ne sait jamais, de quoi demain sera fait ...

## Bibliographie

- DESCOMBES, V., 1996, *Les institutions du sens*, Paris, Editions de Minuit.
- GOFFMANN, E., 1987, *Façons de parler*, Paris, Le Seuil.
- GUMPERZ, J. J., 1989, *Sociolinguistique interactionnelle. Une approche interprétative*. Traduction et Présentation de J. SIMONIN, Paris, L'Harmattan.
- SIMONIN, J., 1995a, « A la Réunion, peut-on être sûr d'être insécure ? Pour un traitement interactionnel de l'insécurité linguistique », dans BAVOUX, C. (Ed.), *Français régionaux et insécurité linguistique. Approches plurielles, lexicographiques, interactionnelles et textuelles*. Paris, L'Harmattan, pp. 33-53.
- SIMONIN, J., 1995b, « Questionner les usages sociaux langagiers en contexte insulaire sociolinguistiquement complexe. Le cas de l'île de la Réunion. Pour un modèle d'analyse interactionnelle », dans Richard-Zapella, J. (Ed), *Le questionnement social*, Actes du colloque, Cahiers de Linguistique sociale SUDLA/Université de Rouen, pp. 335-339.
- SIMONIN, J., (Ed), 1995c, *Médias et communication dans un espace régional, Etudes de communication*, n° 17, Lille, Université de Lille 3.
- SIMONIN, J. 1999, « Pour une anthropologie empirique de l'événement », dans La médiatisation des problèmes publics, Delforce, B., Noyer, J. (Eds), *Etudes de communication*, n° 22, Lille, Université de Lille 3, pp. 93-114.
- SIMONIN, J., 2000a, « Médias locaux et citoyenneté. L'espace public réunionnais entre communauté et société », dans *Hermès*, n° 26-27, Paris, pp. 295-307.
- SIMONIN, J., 2000b, « Le lexicographe entre mimesis et semiosis. Regards sur quelques dictionnaires concernant la Réunion et Maurice », dans Bavoux, C., Dupuis, R., Kasbarian, J.-M., *Le français dans sa variation*, Paris, L'Harmattan, pp. 77-104.
- SIMONIN, J., 2001a, « L'institution médiatique du mythe urbain », dans Delforce, B., Noyer, J. (Eds), *La médiatisation des problèmes publics*, Lille, Editions du Septentrion.
- SIMONIN, J., 2001b, « Discours, interactions sociales et communications médiatisées », dans Watin, M. (Dir.), *Communication et espace public : Univers créoles 1*, Paris, Anthropos, Ch. 4, pp. 81-102.
- SIMONIN, J, WATIN, M., 1993, « Espace public et communications médiatisées à la Réunion », dans *Etudes Créoles*, vol. XVI, n° 2, pp. 40-52.
- WATIN, M. (Dir.), 2001, *Communication et espace public : Univers créoles 1*, Paris, Anthropos.